

Compte rendu Conseil Municipal du lundi 27 février 2023

Ouverture de séance à 19 heures à la mairie

Étaient présents :

	DENIS Emmanuelle	MARCHAND Benjamin
BRICOUT Jean François		MICHELON Alain
CHAUMEILLE Serge	DÉPIT Gérard	RUBÉ Emmanuel
CHEVAUX Joffrey	JARDIN Ludovic	
CHOLET Myriam	JUVENIELLE Gaëlle	VERTADIER Aurélien

Secrétaire de séance : BRICOUT Jean François

Absent excusé : SEPA Zélia procuration à MICHELON Alain

BALZARIN Romain

Le compte rendu du conseil municipal du 16 janvier 2023 est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- ☒ Demande de subvention DETR
 - Eglise
 - Voirie
- ☒ Demande de subvention Département
 - Voirie
 - Lavoir
- ☒ Demande de subvention Ecole
- ☒ Prévision Budget 2023
- ☒ Terrain de tennis
- ☒ Travaux rue du Moulin
- ☒ Rapport des commissions
- ☒ Questions diverses

Délibération n°08/2023

Demande de subvention Detr Réfection portes de l'église

La municipalité souhaite conserver son église dans son éclat afin de maintenir un état digne de recevoir des offices religieux en toutes circonstances et d'autres manifestations à caractère culturel.

Un constat a été fait depuis quelques années que les portes de l'église sont dans un triste état et la sécurité des usagers n'est plus assurée par ces ouvertures.

La commission Cimetière et patrimoine a demandé l'avis et l'assistance de menuisiers professionnels afin d'établir un diagnostic de ces fermetures essentielles à la sécurisation de ce lieu de culte.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal souhaite demander une subvention auprès de la préfecture de la Marne par le biais d'un D.E.T.R pour un montant de 12 452.40 euros ttc pour ses travaux urgents de mise en sécurité de l'accès à l'église.

Délibération n°09/2023

Demande de subvention Detr Plateau ralentisseur rue du Moulin

La commission « Sécurisation du Village » expose son projet d'installer un plateau ralentisseur d'une longueur de 12 m sur un axe principal de la commune de Faverolles et Coëmy, Rue du Moulin

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de mettre en place un plateau ralentisseur rue du moulin pour une dépense de 21 670 euros H.T. soit 26 004 euros TTC.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès de la préfecture de la Marne dans le cadre de la Detr.

Délibération n°10/2023

Demande de subvention Detr

Aménagement sécurité Place de la Mairie

Le maire, Alain MICHELON expose qu'il devient urgent de sécuriser la place de la Mairie qui est l'axe principal pour se rendre à l'école de FAVEROLLES et COËMY qui accueille 130 enfants au quotidien.

Pour cela, une étude a été réalisée conjointement avec le Département de la Marne pour aménager différemment cet axe et de pouvoir supprimer à terme les 2 stop de la place de la mairie qui se trouve sur la route départementale pour y aménager un carrefour avec 3 feux tricolore micro régulé.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal, décide d'opter pour cet aménagement de carrefour et souhaite faire une demande de subvention à la préfecture de la Marne.

La dépense de cet aménagement serait de 76 612.30 euros HT soit 91 934,76 euros TTC.

Délibération n°11/2023

Demande de subvention Detr

Mise en place d'ilots rue de l'Abbaye d'Igny

La commission « Sécurisation du Village » expose son projet d'installer des écluses par le biais d'ilots en bordure I1 sur chaussée sur un principale de la commune, où la vitesse y est au quotidien, excessive.

📍 Rue de l'Abbaye d'Igny

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès de la préfecture de la Marne par le biais d'une D.E.T.R. pour un montant de 5 480.64 H.T. soit 6 576.76 euros TTC pour l'aménagement d'écluses avec l'installation de 2 x 1 ilots sur chaussée en bordure I1, ainsi que la signalisation qui l'accompagne.

Délibération n°12/2023

Demande de subvention Département de la Marne

Plateau ralentisseur rue du Moulin

La commission « Sécurisation du Village » expose son projet d'installer un plateau ralentisseur d'une longueur de 12 m sur un axe principal de la commune de Faverolles et Coëmy.

📍 Rue du Moulin

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de mettre en place un plateau ralentisseur rue du moulin pour une dépense de 21 670 euros H.T. soit 26 004 euros TTC.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès du Département de la Marne.

Délibération n°13/2023

Demande de subvention Département de la Marne

Aménagement sécurité Place de la Mairie

Le maire, Alain MICHELON expose qu'il devient urgent de sécuriser la place de la Mairie qui est l'axe principal pour se rendre à l'école de FAVEROLLES et COËMY qui accueille 130 enfants au quotidien.

Pour cela, une étude a été réalisée conjointement avec le Département de la Marne pour aménager différemment cet axe et de pouvoir supprimer à terme les 2 stop de la place de la mairie qui se trouve sur la route départementale pour y aménager un carrefour avec 3 feux tricolore micro régulé.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal, décide d'opter pour cet aménagement de carrefour et souhaite faire une demande au Département de la Marne.

La dépense de cet aménagement serait de 76 612.30 euros HT soit 91 934,76 euros TTC.

Délibération n°14/2023

Demande de subvention Département de la Marne

Mise en place d'ilots rue de l'Abbaye d'Igny

La commission « Sécurisation du Village » expose son projet d'installer des écluses par le biais d'ilots en bordure I1 sur chaussée sur un principale de la commune, où la vitesse y est au quotidien, excessive.

📍 Rue de l'Abbaye d'Igny

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès du Département de la Marne pour un montant de 5 480,64 H.T. soit 6 576.76 euros TTC pour l'aménagement d'écluses avec l'installation de 2 x 1 ilots sur chaussée en bordure I1, ainsi que la signalisation qui l'accompagne.

Délibération n°15/2023

Restauration du Lavoir de COËMY

Demande de subvention Département de la Marne

Monsieur le maire, Alain MICHELON expose que sur les 3 lavoirs que possède la commune, ce qui est une véritable richesse touristique, le lavoir de COËMY situé rue de Faverolles, est particulièrement en mauvais état.

Après le passage de spécialiste, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de demander une subvention au Département de la Marne pour restaurer ce monument historique.

La dépense de cette réfection est de 9 750 euros HT.

Délibération n°16/2023

Subvention exceptionnelle Voyage scolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande d'une subvention exceptionnelle du Pôle scolaire des Bords de l'Ardre situé à FAVEROLLES et COËMY. C'est déjà la 2ème demande de subvention exceptionnelle qui est demandée pour un voyage scolaire.

Un voyage scolaire est organisé au mois de mai 2023 en Bourgogne.

Au total 41 élèves partent à ce voyage.

18 enfants habitants FAVEROLLES et COËMY sont concernés par ce voyage scolaire de 5 jours.

Avec 12 pour et 1 contre, le conseil municipal décide d'attribuer une somme de 30 euros par enfant de la commune soit une subvention exceptionnelle pour l'année 2023 de 540 euros.

Cette dépense sera inscrite au compte 65748 du budget général 2023.

La municipalité regrette que les parents d'élèves et l'école ne soient pas mobilisés davantage pour la collecte entre autres des magazines qui pouvait diminuer le coût pour les parents pour ce voyage scolaire.

Le conseil municipal souhaite également rencontrer la directrice de l'école pour échanger avec elle concernant les actions qu'elle pourrait mettre en place avec les parents d'élèves pour essayer de ne plus solliciter financièrement la mairie.

DIVERS

Gestion du terrain de tennis

A partir du 1^{er} mars 2023, les inscriptions pour la location du terrain de tennis pourront se faire en mairie.

Les tarifs seront bientôt disponibles sur le site internet de la mairie.

Travaux rue du Moulin

Du 17 avril au 17 mai 2023, des travaux de rénovation du réseau AEP (Alimentation en Eau potable) et EU (Eaux Usées) vont avoir lieu rue du moulin sur la RD 27.

Les travaux consistent pour le réseau AEP de mettre des tuyaux en fonte D100 sous chaussée. Pour le réseau EU, les travaux consisteront également à la pose de canalisation en fonte DN200 ;

C'est la direction des eaux et de l'assainissement de la Communauté Urbaine du Grand Reims qui est en charge de cette mission.

La rue du Moulin sera fermée à la circulation et au stationnement pendant toute la durée des travaux.

Une déviation sera mise en place par la rue de la Cense Flancourt pendant toute la durée des travaux.

Seuls les bus scolaires auront l'autorisation de circuler sur cet axe.

Commission communication

Un grand merci aux bénévoles qui ont réalisés le journal annuel de Faverolles et Coëmy qui est paru début février 2023.

Un nouveau site internet a été mis en place. L'autre site internet était devenu obsolète et plus du tout adapté. La mairie a également travaillé avec cette même société sur la création d'un logo propre à la mairie de Faverolles et Coëmy.

Communication environnement

Madame CHOLET Myriam propose d'adhérer à la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

Cette charte traduit l'engagement volontaire de la commune dans une démarche progressive et continue, l'objectif final étant de ne plus utiliser aucun produit phytosanitaire.

La charte régionale sera soumise au vote au prochain conseil municipal.

Communication Action Sociale

Le repas des aînés a eu lieu le samedi 11 février 2023 à la salle des fêtes de Faverolles et Coëmy. 64 personnes ont participé à ce repas fort sympathique. Un remerciement à tous les bénévoles.

Commission Cimetière et Patrimoine

La commission s'est réunie pour examiner différents éléments :

⌘ Restauration du lavoir de COËMY

⌘ Rétrocession d'une concession funéraire

⌘ Point sur l'intervention du fauconnier concernant le captage des pigeons sur le toit de l'église.

Aire de jeu

Monsieur CHAUMEILLE Serge, conseiller municipal se fait le porte-parole d'une personne de Faverolles et Coëmy qui souhaiterait un aire de jeu pour les enfants. Le projet n'est pas à l'ordre du jour. D'autres investissements sont plus urgents pour la mairie.

Stationnement sur le trottoir rue du Moulin

Courant du mois de décembre, un trottoir a été mis en place rue du Moulin. Malheureusement, on constate déjà des stationnements directement sur la totalité de largeur du trottoir qui oblige les promeneurs et les collégiens à descendre sur la route pour circuler.

Le conseil municipal rappelle qu'il est strictement interdit de stationner sur les trottoirs de la commune et qu'un arrêté existe depuis plusieurs années à cet effet.

Elagage des arbres

Une société professionnelle spécialisée en élagage d'arbres va intervenir sur la commune pour élaguer les tilleuls et les arbres grandissant.

Séance terminée à 20 h 30